

AGENDA 21

Dans sa réunion du 9 Janvier 2012 le comité de pilotage d'Agenda 21 a décidé de transmettre pour vote au Conseil Municipal de Montbrun les Bains les résolutions suivantes :

1. Locaux Poubelles

La remise aux normes sanitaires et esthétiques des espaces réservés aux déchets ménagers est une priorité d'action pour 2012.

Le Conseil Municipal charge Agenda 21 de procéder à l'étude de ce problème, de proposer des solutions d'aménagements ou de réorganisation, et d'en établir le budget prévisionnel (matériaux et heures de travail)

2. Signalétique

La reprise de toute la signalétique du village (publique et privée) est une priorité d'action 2012.

Le Conseil Municipal décide de mener l'ensemble des travaux de conception, préparation et réalisation, de concert avec Agenda 21 par le biais de son Président.

3. Aménagement de la banquette face à la Mairie

Le Conseil Municipal autorise Agenda 21 à intervenir le 22 Janvier 2012 pour nettoyer et préparer cette banquette à une réhabilitation. Les employés municipaux seront chargés du ramassage des déchets laissés sur place du fait de cette opération.

